

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT TROIS****Le 15 juin à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 juin 2023

Présent : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles (arrivé à 19h43), M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M CROZET Yves remplacé par M ISNARD Michel, M CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice à Mme CALLEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2023/N°096****OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE  
PISCINE INTERCOMMUNALE SPORTS ET LOISIRS SUR LE TERRITOIRE  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE :**

M. VALORGE rappelle aux conseillers communautaires que, suite à la validation des phases APD, PRO et DCE, la consultation pour les travaux de construction d'une piscine intercommunale a été lancée le 16 /01/2023.

Les travaux sont répartis en 20 lots traités en entreprise individuelle et / ou groupements d'entreprises conjoints et solidaires :

LOT 01 - TERRASSEMENT - FONDATIONS – GO

LOT 02 - CHARPENTE BOIS

LOT 03 - COUVERTURE – ETANCHEITE- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LOT 04 - REVETEMENT DE FACADES

LOT 05 - MENUISERIES INT - EXT ALU

LOT 06 - MENUISERIE INTERIEURES BOIS

LOT 07 - SERRURERIE

LOT 08/10- CHAUFFAGE TRAITEMENT D'AIR- PLOMBERIE SANITAIRES

LOT 09 - TRAITEMENT D'EAU

LOT 11 - ELECTRICITE CFO CFA

LOT 12 - CONTROLE D'ACCES MONETIQUE BILLETERIE

LOT 13 - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS

LOT 14 - CARRELAGE - FAIENCE - SOLS SOUPLES

LOT 15 - PEINTURE - NETTOYAGE  
LOT 16 - EQUIPEMENTS DES CASIERS ET VESTIAIRES  
LOT 17 - BASSINS EN INOX REVETUS  
LOT 18 - SAUNA - HAMMAM  
LOT 19 - PENTAGILSS  
LOT 20 - VRD  
LOT 21 - ESPACES VERTS

Aucune variante n'était autorisée.

La durée globale TCE des travaux est estimée à 18 mois, à compter de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

La fin du marché interviendra à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Dans ces conditions, il a été lancé une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

- 47 entreprises ont déposé un ou plusieurs plis dans les délais.

- 1 pli présenté hors délais - non accepté

- 2 lots sans aucune offre :

Lot 3 : COUVERTURE - ETANCHEITE - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Lot 13 : CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS

**En date du 23/03/2023, Charlieu Belmont Communauté a déclaré infructueux les lots 3 et 13 pour motif d'absence d'offre :**

Le lot n°13 a été relancé via une nouvelle consultation en MAPA

S'agissant du lot n°3 = aucune relance faite à ce jour compte tenu des contraintes liées à la faisabilité technique des travaux pour mise à jour éventuelle du DCE avant relance.

Les critères retenus pour l'analyse des offres étaient les suivants :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : *Les quantités indiquées dans la DPGF sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.	40.0
2-Valeur technique	60.0

Une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

**Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :**

Le critère de la valeur technique sera noté sur 60 et décomposé comme suit (à la lecture du Mémoire Technique) :

**Pour tous les lots :**

- Rédaction d'une note de compréhension du projet = /6

**- Modalités d'exécution des travaux, précisant notamment : = / 24**

- o Le mode opérationnel retenu pour la période de préparation de chantier,
- o Le Plan d'installation de chantier,
- o Le mode opérationnel retenu pour l'organisation de l'encadrement de chantier, la gestion des sous-traitants le cas échéant, les procédures pour le contrôle qualité, les autocontrôles et essais le cas échéant,
- o La réalisation des travaux.
- o Les moyens mis en œuvre dans le cadre des travaux pour les dispositions adoptées en matière d'hygiène et de sécurité, de signalisation, de surveillance et de coordination des chantiers, en application de la réglementation du travail en vigueur
- o Les moyens techniques et humains mis en œuvre pour coordonner les interfaces chantier, le suivi des visas, le suivi et le respect de la synthèse et la qualité d'exécution des ouvrages.

**- Les matériaux et produits envisagés par le candidat.** L'entreprise devra fournir les fiches techniques des matériaux et des produits qu'elle prévoit d'utiliser, conformément au CCTP = /10

**- Les moyens en personnel** pour l'encadrement spécifique du chantier, engagement sur la durée de présence minimale hebdomadaire, engagement sur l'effectif mis en place durant les différentes phases du chantier. Description des moyens propres, des intérimaires le cas échéant (sous réserve que le soumissionnaire prouve qu'il disposera de ces intérimaires) et des sous-traitants = /6

**- Liste du matériel et outillages** que le candidat envisage d'utiliser pour la réalisation des travaux = /5

**- un calendrier détaillé de l'exécution de la prestation** s'inscrivant dans le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux. Le calendrier proposé devra préciser les délais d'exécution des études et les délais sur site = /5

**- Les actions mises en place par l'entreprise pour réduire son impact environnemental** pendant la durée du chantier = /4

**A noter que l'attribution des points sera effectuée comme suit :**

100 % points : Méthodologie et/ou fiches techniques complètes et satisfaisantes

75 % des points : Méthodologie et/ou fiches techniques satisfaisantes

50 % des points : Méthodologie et/ou fiches techniques suffisantes

25 % des points : Méthodologie et/ou fiches techniques insuffisantes

0% des points : Absence de méthodologie ou méthodologie et/ou fiches techniques inadaptées

Pour certains lots spécifiques (plomberie sanitaires chauffage ventilation, traitement de l'eau, électricité courants forts et courants faibles, photovoltaïque et contrôle d'accès), les candidats seront jugés, outre les critères énumérés ci-dessus par les critères présentés en annexe du RC.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La commission d'appel d'Offres s'est réunie le 04 mai 2023 et a décidé des points suivants :

1/ attribution des lots suivants aux offres classées n°1 dans le tableau ci-dessous :

Pli	D/P	Dépôt le	Soumissionnaire	Montants HT	résultats
<b>Le lot N°4 - REVETEMENTS DES FACADES</b>					
29	D	28/02/23 à 10h25	BEZACIER 42460 LE CERGNE	178 543,99 €	1
<b>Le lot N°5 - MENUISERIES EXT. ET INT. ALU - VITRERIE</b>					
13	D	27/02/23 à 17h13	METALLERIES DU FOREZ - ETAB 42600 MONTBRISON	697 639,72 €	1
<b>Le lot N°6 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS</b>					
39	D	28/02/23 à 11h23	SARL GARDETTE 42155 LENTIGNY	69 133,62 €	1
<b>Le lot N°7 - SERRURERIE</b>					
20	D	28/02/23 à 09h52	VERVAS METAL 42300 ROANNE	94 964,96 €	1
<b>Le lot N°8-10 - CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR- PLOMBERIE SANITAIRES</b>					
23	D	28/02/23 à 10h04	BEALEM 42210 MONTROND-LES-BAINS	1 209 511,20 €	1
<b>Le lot N°9 - TRAITEMENT D'EAU</b>					
12	D	27/02/23 à 14h56	SOCIETE EUROPEENNE DE TRAIT 66250 SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUES	738 028,00 €	1
<b>Le lot N°11 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES</b>					
30	D	28/02/23 à 10h30	INEO RHONE ALPES AUVERGNE 42000 SAINT ETIENNE	468 702,00 €	1
<b>Le lot N°12 - CONTRÔLE D'ACCES</b>					
40	D	28/02/23 à 11h29	HORANET 85200 FONTENAY LE COMTE	84 747,65 €	1
<b>Le lot N°14 - REVETEMENTS EN CARRELAGE ET FAIENCE - SOLS SOUPLES</b>					
5	D	24/02/23 à 16h24	SNIDARO 21800 SENNECEY LES DIJON	667 704,48 €	1
<b>Le lot N°15 - PEINTURE ET NETTOYAGE</b>					
44	D	28/02/23 à 11h50	FOREZ DECORS 42600 CHAMPDIEU	54 494,78 €	1
<b>Le lot N°16 - CASIERS ET VESTIAIRES</b>					
42	D	28/02/23 à 11h44	NAVIC 74230 THONES	123 769,40 €	1
<b>Le lot N°17 - BASSINS INOX REVETUS</b>					
9	D	27/02/23 à 11h31	A&T EUROPE SPA 46043 Castiglione delle Stiviere - Italie	515 018,00 €	1
<b>Le lot N°18 - SAUNA - HAMMAM</b>					
7	D	25/02/23 à 14h31	JP3 76130 TOURVILLE LA RIVIERE	54 489,00 €	1
<b>Le lot N°19 - PENTAGLISS</b>					
16	D	27/02/23 à 18h54	AQUA-TECH 78660 ABLIS	135 280,00 €	1
<b>Le lot N°20 - TRAVAUX VRD</b>					
21	D	28/02/23 à 09h57	CHAVANY TRAVAUX PUBLICS 42190 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	613 020,15 €	1

2/ La Commission d'appel d'offre a décidé de déclarer infructueux les lots suivants :

Lot n°1 : Terrassements – Fondations – Gros œuvre = au motif que l'offre est inacceptable au regard de son prix :

Estimation du lot n°1 = 1 563 920 € HT (estimation actualisée avec prix de février 2023)

Offre proposée à 2 198 448.70 € HT

Soit + 634 528.70 € HT

Conformément à l'article R2124-3 6° du code de la commande publique qui énonce :

« Le pouvoir adjudicateur peut passer ses marchés selon la procédure avec négociation dans les cas suivants :

6° Lorsque, dans le cadre d'un appel d'offres, seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3, ont été présentées pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées. Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de publier un avis de marché s'il ne fait participer à la procédure que le ou les soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes aux exigences relatives aux délais et modalités formelles de l'appel d'offres. Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'article R. 2144-4, ne peuvent participer à la procédure que le ou les soumissionnaires ayant justifié au préalable ne pas être dans un cas d'exclusion et satisfaisant aux conditions de participation fixées par l'acheteur. »

La Commission d'appel d'offre a décidé de passer le lot n°1 selon la procédure avec négociation au sens du 6<sup>ème</sup> alinéa de cet article, avec le seul candidat du lot ayant présenté une offre.

3/ La Commission d'appel d'offre a décidé de demander des précisions complémentaires au lot n°2 :  
Charpente Bois avant de se décider (demande de mise en conformité de l'ensemble des offres au regard du CCTP)

4/ La Commission d'appel d'offre a décidé de demander des précisions complémentaires au lot n°21 :  
Espaces verts avant de se décider (demande au candidat CHARTIER de fournir le PIC + demande au candidat CHAVANY de fournir la note de compréhension du projet + le PIC).

### **Des guichets restreints ont donc été lancés pour les lots 2 et 21.**

A l'issue de ces derniers, la CAO s'est à nouveau réunie le 30/05/2023 et a attribué les lots 2 et 21 comme suit :

Pli	D/P	Dépôt le	Soumissionnaire	Montants HT	Résultats
<b>Le lot N°2 - CHARPENTE BOIS</b>					
31	D	28/02/23 à 10h31	LESPINASSE TOITURES 42190 SAINT-HILAIRE-S	293 047,05 €	1
<b>Le lot N°21 - ESPACES VERTS</b>					
14	D	27/02/23 à 17h59	CHARTIER CREATION 42720 VOUGY	316 568.55 €	1

**S'agissant du lot n°13 :** Ce dernier étant infructueux pour absence d'offre, il a donc été lancé une nouvelle consultation en MAPA le 20/03/2023, conformément à l'Article R2123-1 (modifié par le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021) qui énonce que « l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer un lot d'un marché alloti dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée et qui remplit les deux conditions suivantes :

a) La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 1 million d'euros hors taxes pour des travaux ;

b) Le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ;"

S'agissant du lot n°13, sa valeur estimée représente 1.81% de la valeur totale estimée de tous les lots.

Date limite : 06/04/2023 à 12h00.

A l'issue de la consultation, une seule offre a été présentée.

La CAO a préconisé de relancer une nouvelle phase de négociation au vu du prix de la proposition finale de l'entreprise.

Le Président a suivi l'avis préalable de la CAO. Une négociation a été entamée avec le seul candidat.

Au final, il est proposé d'attribuer **le lot n°13 à l'entreprise, MENIS PLATRERIE PEINTURE, sise 178 CHEMIN DES EGATS – 42190 ST NIZIER SOUS CHARLIEU pour un montant estimé à 178 424.46 € HT.**

### **S'agissant du lot n°1 :**

Une négociation a été proposée et s'est déroulée en date 30/05/2023 en présentiel à 9h00. L'entreprise a ensuite déposé une offre via la plateforme le 01/06/2023.

Le candidat a présenté une offre à 2 118 996.93 € HT soit une baisse de 79 451.77 € HT.

Cette nouvelle offre ayant été jugée insuffisante, il a été décidé de relancer une nouvelle négociation via un nouveau guichet le 02/06/2023 invitant le candidat à déposer sa meilleure offre financière optimisée.

A l'issue de cette nouvelle négociation : le candidat a présenté une offre à 2 104 859.24 € HT soit une baisse de 93 589.46 € HT par rapport à l'offre initiale (2 198 448.70 € HT)

Au final, il a été convenu de ne pas prendre en considération cette nouvelle offre négociée d'un montant de 2 104 859,24 € HT au motif que l'isolant sous dallage est non conforme et donc à rectifier. Par ailleurs, le prix unitaire de l'enduit au mortier est excessivement cher. Enfin, le planning est prolongé d'un mois.

Il est proposé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise, BERTRAND DURON CONSTRUCTEUR, sise 786, Rue de Charlieu - 69 470 COURS pour un montant de 2 118 996,93 € HT

Montant total des travaux des lots attribués hors lot n°3 = 8 612 083.94 € HT

**S'agissant du lot n°3 :** Le président informe les conseillers communautaires que la réflexion se poursuit jusqu'au 15 juin 2023 pour voir si une solution technique se dégage ou non.

Une nouvelle consultation sera lancée semaine du 19 juin pour ce lot avec ou sans photovoltaïque, en fonction des réponses ou non aux contraintes techniques, ce afin que ce lot puisse être attribué avant le début des travaux.

Dans ces conditions il est demandé d'autoriser le Président à signer le marché correspondant au lot n°3 à l'issue de la consultation qui sera lancée, dans la limite d'un montant de 700 000 € HT

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 04.05.2023 et le 30.05.2023,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des marchés relatifs aux travaux de construction de la piscine intercommunale, et tous les documents afférents, avec les entreprises retenues par la CAO pour les lots 2,4,5,6,7,8-10,9,11,12,14,15,16,17,18,19,20,21 pour un montant estimé à : 6 314 662.55 € HT
- Retient, pour le lot n°1, l'entreprise, BERTRAND DURON CONSTRUCTEUR, sise 786, Rue de Charlieu - 69 470 COURS pour un montant estimé à 2 118 996,93 € HT
- Retient, pour le lot n°13, l'entreprise, MENIS PLATRERIE PEINTURE, sise 178 CHEMIN DES EGATS – 42190 ST NIZIER SOUS CHARLIEU pour un montant estimé à 178 424.46 € HT.
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des lots n°1 et 13 et tous les documents afférents.
- Autorise le Président à signer le marché correspondant au lot n°3 à l'issue de la consultation qui sera lancée, dans la limite d'un montant de 700 000 € HT

- Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget de la Piscine nouvelle.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Charlieu  
M. Bruno BERTHELIER



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230615-N2023-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023